

Droits culturels et dignité humaine

Mardi 19 novembre 2013 (20 h/23 h) à Cluny ^{Intervention le}

Avec **Jean-Michel LUCAS**

- **Intervenant :**
Jean-Michel LUCAS
- **Mode d'intervention :**
Conférence
- **Coordonnées :**
11, Rue de la Martinique
33000 Bordeaux
jmlucas285@free.fr
09 51 17 24 40

Présentation de l'intervenant

Jean-Michel Lucas a été fonctionnaire à la DRAC et conseiller de Jacques Lang.

Il est impliqué à l'IRMA, centre d'information et de ressources spécialisé pour les musiques actuelles.

Il est docteur en sciences économiques et maître de conférences à l'université Rennes 2.

Ses travaux de recherche portent sur la critique des politiques culturelles et, sous le pseudonyme du Doc Kasimir Bisou, il plaide pour la prise en compte des enjeux éthiques dans la conduite des politiques de la culture.



Il a participé aux "Rencontres d'Archimède", une association qui rassemble des professionnels de la culture réunis pour réfléchir sur leurs pratiques. Certaines sessions ont lieu à Cluny.

DANS CE NUMÉRO :

Présentation de l'intervenant	1
Synthèse du propos de la soirée	1 à 3
Questions-réponses	3
Revendications et espérances pour l'avenir	4

Synthèse du propos de la soirée

Jean-Michel Lucas se positionne ainsi : *"Je ne viens pas comme un universitaire, un chercheur ou un économiste. Je suis un citoyen ordinaire qui milite pour les enjeux culturels. Il ne faut plus penser la culture en terme de biens de consommation ou de secteur économique mais en terme d'enjeu universel inhérent à toute société de liberté."*

A Cluny, ville d'art et d'histoire, internationalement connue, il a choisi d'envisager la culture sous l'angle du patrimoine. Il en dit ceci : *"Quand la ville a reçu de l'UNESCO le label européen, les gens ont sans*

doute été contents mais on peut réfléchir sur la valeur de ce label, sur les raisons de cette qualification. Ce label est là pour que l'Européen connaisse le patrimoine européen, c'est donc une valeur relative par rapport à une communauté. Ce label n'est donc pas du tout universel."

Depuis 1972, une convention a établi un classement du patrimoine selon les critères d'universalité et d'exceptionnalité.

Pour entrer dans ce classement, il faut que le patrimoine (monuments, œuvres, ...) soit exceptionnel et qu'il concerne l'humanité toute entière, sinon il est tribal.

Le patrimoine local est logé à la même enseigne.

Etablir ce classement est confié à des experts qui déterminent ainsi ce qui est digne d'être conservé et donc protégé et ce qui ne l'est pas.

Implicitement, cela veut dire que les productions

Pas la peine donc de protéger les langues, les œuvres, les pratiques culturelles...

créatives qui n'intègrent pas le classement ne valent rien, que ce n'est pas la peine de les protéger et de les transmettre.

Pas la peine donc de protéger les langues, les œuvres, les pratiques culturelles, qui, elles, peuvent disparaître sans perte pour l'humanité.

Somme toute, cette conception de la culture pourrait amener de la solidarité entre les membres d'un même réseau : si un patrimoine est classé, le nombre de visiteurs augmente, le territoire bénéficie des retombées économiques.

Au nom de la solidarité, une partie des ressources pourrait être affectée à d'autres sites, à travers un fond de solidarité international, cela mettrait les actes en accords avec les paroles. Mais il n'en est rien.

En bref, cette vision de la culture n'est pas satisfaisante et une autre doit prendre le pas sur elle, offrir un autre référentiel.

Cet autre référentiel va émerger au fil du temps au travers des conventions créées par l'UNESCO et qui mettront en œuvre des politiques culturelles basées sur une éthique, notamment l'éthique des droits de l'homme.

En 2001, la **déclaration universelle de la diversité culturelle** stipule que le patrimoine est fait de l'apport de toutes les identités culturelles.

En 2003, la **convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** s'attache à préserver et à promouvoir tout ce

patrimoine qui relève de l'oral ou qui rassemble les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire, ainsi que les objets et les espaces qui leur sont associés.

Pour entrer dans ce classement, le patrimoine doit répondre à plusieurs critères, entre autres :

- * être reconnu par les groupes, les communautés ou les individus comme faisant partie de leur patrimoine culturel,
- * être transmis de génération en génération,
- * être recréé en permanence,
- * être porteur d'identité et facteur de diversité culturelle.

Cette vision fonctionne toujours sur des listes mais ces listes sont édictées par les intéressés qui doivent faire une démarche d'inscription au patrimoine de l'UNESCO. La démarche relève du militantisme et de la volonté politique. Elle s'inscrit dans un mouvement social.

En 2005, la **convention de Faro** remet la personne au centre du patrimoine culturel.

La culture est envisagée comme le reflet de la pensée et de l'imaginaire des personnes. Le patrimoine est reconnu comme facteur d'identité et de dignité. Il faut la maintenir et la transmettre comme faisant partie de l'Histoire.

La convention a été mise en place par le Conseil de l'Europe mais la France ne l'a pas encore ratifiée.

En 2007, la **déclaration de Fribourg** donne à la notion de culture un nouveau sens : la culture devient l'ensemble des valeurs, des croyances, des convictions, des langues, des savoirs, des arts, des traditions, des institutions et des modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité.

Une interrogation se fait jour : **qu'est-ce qui fait humanité aujourd'hui ?**

La réponse actuelle est que chacun

est porteur d'universalité pourvu qu'on puisse délibérer.

Délibérer, pas dialoguer. Les mots ici ont toute leur importance. Attention aux glissements sémantiques et aux mots valises dans lesquels chacun met ce qu'il veut.

Comme le mot l'indique, le dialogue est une conversation à deux. Chacun entend la culture de l'autre mais reste dans la sienne. Il y a simple tolérance.

Le mot "métissage" aussi est dangereux car il laisse entendre qu'il y aurait des cultures sans interférences avec les autres, ce qui introduit la notion de pureté. La pureté culturelle jouerait alors le rôle de la pureté raciale.

Pour définir l'humanité et établir ses droits, il est sage de revenir aux sources de la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** telle qu'elle a été définie en 1789 puis en 1948, après la sortie de route dans la Shoah.

Cette déclaration dit : **"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de conscience et doivent agir envers les autres dans un esprit de fraternité."**

Bien sûr, chacun sait que ces principes ne sont pas une réalité "ici et maintenant" mais c'est un but à viser, un horizon vers lequel se diriger.

Il faut prendre les droits humains comme guide et faire les politiques en fonction.

Il faut prendre les droits humains comme guide et faire les politiques en fonction.

Ces nouvelles conceptions de la culture qui s'égrènent au fil du temps placent la France en porte-à-faux par

rapport à ses propres conceptions, des conceptions ancrées dans sa nature profonde et qui se traduisent dans des politiques bien définies.

Il s'agit d'organiser des objets de façon à satisfaire une vision utilitaire de la culture : consommation de biens culturels, développement économique ou renforcement de l'identité. Les critères se rapportant aux droits de l'homme interviennent très peu.

Agir dans l'esprit des principes

démocratiques est plus difficile que d'organiser une saison de spectacles.

La démocratie implique la discussion, le débat, l'échange, la palabre.

D'inspiration africaine, la palabre consiste à discuter pour

aboutir à un compromis. Elle a la particularité d'éviter l'exclusion et de permettre à chacun d'évoluer à travers ses renoncements.

Il y eut échanges à cette soirée qui rassemblait une vingtaine de personnes dont quelques-unes déjà présentes à la séance de l'après-midi.

Des questions furent posées et quelques réponses furent apportées.

Questions/réponses :

Quel est le statut de l'artiste dans une société ?

A-t-il le droit de vendre son art ?

La liberté d'expression est une des premières libertés car elle est essentielle pour l'humanité. S'il n'y a pas d'artiste pour exprimer l'imaginaire, l'homme ne sera plus l'homme, l'humanité sera sclérosée. La liberté artistique fait partie des raisons d'être de l'homme.

Toutes les compétences artistiques sont essentielles pour permettre l'arrachement de la personne, afin qu'elle aille vers l'autre.

De plus en plus, on vend le milieu artistique par son côté utilitaire, parce qu'il crée du lien social, parce que c'est une filière économique.

Quand un artiste vend, il vend le temps qu'il a passé à la réalisation de son œuvre. Mais ce n'est pas du temps de travail, c'est sa quête personnelle, ses valeurs. Ne faut-il pas séparer l'argent de l'art ?

Les valeurs sont confiées aux experts. C'est eux qui déterminent les

valeurs et ils le font entre eux, de manière secrète.

Votre discours est très abstrait, qu'en est-il en pratique ?

En Angleterre, les quinze musées de Newcastle ont fait entrer la palabre dans leur mode de fonctionnement. Ils ont fait émerger leur système de valeurs et ont demandé aux visiteurs quelles

étaient leurs valeurs à eux. Tout cela en posant des questions : Que venez-vous chercher dans les musées ? Comment voyez-vous le monde ?

Quelle actualité partageons-nous ? Les musées et les visiteurs ont ainsi pu se rencontrer sur des animations.

En face d'un clivage, la palabre est mise en œuvre. Les projets peuvent alors progresser. La palabre fait partie de la gestion de conflit, en faisant appel au "dissensus" plutôt qu'au consensus.

Le consensus implique le consentement des parties en présence tandis que le dissensus permet la divergence des opinions.

Le projet de Cluny de créer un centre d'art contemporain fait l'unanimité, qu'en pensez-vous ?

C'est la mode aujourd'hui : trois critères déterminent le choix d'une destination : un hôtel, un patrimoine intéressant et un centre d'art contemporain.

Pour Cluny, c'est donc un vrai projet mais je pense qu'il n'a pas d'autre enjeu que de faire un lieu de vente et d'animation du réseau culturel et artistique. Il n'implique pas la dignité humaine ou les droits de l'homme.

Cette vision de l'art et de la culture, en fonction des droits de l'homme, n'est-elle pas purement occidentale ?

Ceux qui disent cela, qu'il s'agit d'une vision purement occidentale de l'art et de la culture, doivent assumer. Quelqu'un qui dit : « les êtres humains ne sont pas libres et égaux en droits et en dignité » n'est pas universel.

Les droits de l'homme sont universels. Ce n'est pas une réalité mais un horizon. C'est aussi un enjeu politique. A un moment donné, la palabre n'est plus possible. Il faut utiliser d'autres systèmes de régulation. Parmi ces systèmes, il y a la guerre.

Quelques citations intéressantes...

- Des comme nous, on en rencontre toujours mais ce sont des mutants, ils ne se reproduisent pas. On trouve des transversaux mais la transversalité, ce n'est pas la globalité. Le territoire est un territoire de globalité, de liberté.
- Les enjeux éthiques sont plus importants que les enjeux économiques.
- L'excision, le mariage des enfants, c'est une tradition mais ça ne fait pas humanité ensemble.
- Faites de votre vie un tableau qui vous ressemble, soyez le révélateur de la beauté des autres.
- Faites confiance à votre ressenti, à vos émotions.
- L'universalité n'est pas dans les ministères, elle est en chacun de nous.

Quelles sont les revendications ou espérances évoquées pour l'avenir ?

- * Il est possible d'instaurer la solidarité entre les sites classés au patrimoine de l'UNESCO par ce principe actif : chaque personne qui visite un site rajouterait quelques centimes à la facture pour le patrimoine international. Cette caisse servirait à la rénovation des sites menacés ou moins connus.
- * La différence culturelle doit devenir diversité culturelle, parce que nous faisons tous partie de l'humanité. Pour faire humanité ensemble, la différence culturelle n'est pas un handicap mais une richesse. Ces principes sont consacrés dans la déclaration universelle de la diversité culturelle qui a été promulguée en 2001.
- * Une identité se nourrit d'autres identités. Le processus amène de la réciprocité, de l'interconnexion, puis de l'interaction. Reconnaître la personne ne se limite pas à la connaître dans sa raison sociale : sa profession, son lieu de vie, sa situation de famille... Connaître tout cela, ce n'est pas connaître la personne. La vraie connaissance de la personne permet l'empathie.
- * Selon le principe de la diversité culturelle, le cadre politique reconnaît votre identité culturelle sans toutefois vous y enfermer, vous y assigner à résidence.
- * La politique publique permet à chacun d'être attaché à sa culture mais tout en pouvant s'en détacher, s'en arracher pour être autonome.
- * La responsabilité politique est d'organiser la confrontation culturelle. Celle-ci se fait par l'échange, la discussion, la palabre.
- * La palabre permet la mise en raisons des convictions. Elle aboutit aux compromis, à l'équilibre en mouvement.
- * Il faut des lieux, des espaces où les gens vont pouvoir confronter leurs convictions, des lieux qui permettent aux artistes et aux associations de faire vivre l'art. L'œuvre d'art est toujours indéterminée.
- * La liberté, c'est le non fonctionnel, l'informel.
- * Un voyage autour des mots est nécessaire pour parler des mêmes choses, par exemple, la capabilité. Ce mot signifie : ce que chaque personne est capable de faire et d'être.



Université Rurale du Clunisois
FRGS
Rue des Griottons
71250 Cluny
Tél. - 03 85 59 23 64
Fax - 03 85 59 12 47
Email - frgs@wanadoo.fr

Retrouvez toute l'actualité du FRGS sur notre site internet :
www.fdf71.org/cluny